



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police municipale

Question écrite n° 80549

## Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'armement des polices municipales des villes de France. Les attentats de janvier 2015 perpétrés sur notre territoire appellent une réponse forte et ferme de la part des autorités publiques. Sujet de débat récurrent, l'armement des policiers municipaux mérite d'être pris à bras-le-corps par ses services. Il avait été concédé, à la suite des attentats de janvier 2015, au syndicat de défense des policiers municipaux, l'accord des préfets quant à l'armement des polices municipales. Même si cet armement doit se faire dans le respect des règles légales, certains préfets (de la Vendée ou encore de l'Aube) se sont finalement opposés à la mise en œuvre de l'armement des policiers municipaux. Les policiers municipaux sont exposés, comme leurs collègues de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, à un risque élevé d'attaques à leur encontre. Il souhaite connaître les mesures qu'il compte prendre pour assurer aux policiers municipaux les moyens d'agir, de se défendre et de riposter dans le cadre d'une attaque de caractère terroriste.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vitel](#)

**Circonscription :** Var (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80549

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juin 2015](#), page 4065

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)